Cfdt: FPA

MINI FLASH
OCT. 2020

En introduction de cet édito, je souhaite rendre hommage à notre collègue de St Malo qui vient de disparaitre dramatiquement et témoigner, au nom de la CFDT AFPA, notre soutien à tout le personnel de St Malo et à ceux qui ont travaillé avec lui en Région Bretagne et ailleurs.

La crise sanitaire n'en finit pas, avec même une recrudescence actuellement. Le télétravail est une des solutions pour éviter la circulation du virus. Christian Mettot a diffusé le 10 septembre dernier, une note à l'ensemble des salariés dans laquelle il permet à chaque Manager et chaque fois que c'est possible, d'organiser le télétravail dans les équipes, en maintenant au moins 1 jour de présence par semaine sur site. Il faut que, dans toutes les Régions, les DR soient les relais de cette information. Vous pouvez solliciter vos hiérarchiques. Nous sommes à vos côtés si nécessaire.

Chacun-e d'entre nous doit être aussi le-la garant-e de sa propre sécurité et de celle de ses collègues !

Les négociations du futur accord sur le télétravail sont en cours. Alors que nous fondons beaucoup d'espoir pour faire réellement évoluer la charte unilatérale actuelle, la réponse de la Direction n'est pas à la hauteur ! Un autre monde après le confinement ! Les belles idées semblent déjà oubliées et nous attendons toujours l'enquête à réaliser auprès de l'ensemble du personnel (questionnaire validé par les OSR fin juillet !).

1er octobre 2020, M. Philippe Le Blon Boitier remplace M. Christian Mettot en tant que DRH national. Le 2, il recevait chaque organisation syndicale représentative. Nous avons pu lui présenter nos revendications actuelles et lui souligner les difficultés des liaisons nationales/régionales par le constat d'une hétérogénéité dans les mises en œuvre des consignes et décisions nationales. Nous avons insisté aussi sur la rupture du contrat de confiance entre les salariés et la direction, rupture qui commence à dater. Il serait temps d'y remédier par une meilleure considération apportée aux salariés (augmentation, reconnaissance…). Un premier pas que nous pourrions qualifier de positif.

7 octobre 2020, nous sommes conviés au Ministère du Travail avec notre Confédération et la Direction Générale. Nous rencontrons M. Philippe Gudefin, Conseiller chargé des politiques de l'emploi. Nous avons en face de nous quelqu'un à notre écoute, qui dit sa confiance en la capacité de l'AFPA à se redresser et soutient le travail engagé par Mme Pascale d'Artois. « Il y a quelques temps on parlait de l'AFPA pour ses déficits, aujourd'hui on se préoccupe du retour à l'équilibre. C'est quand même plus positif ! ». Il attend la fin de la procédure d'appel concernant le PSE.

Sachant que les Ministères, dont Bercy, ont la clé pour débloquer enfin des augmentations salariales, nous lui demandons de porter notre revendication des « +70€ » pour tous ! Nous lui précisons qu'au-delà de l'augmentation, ce serait un signe fort envoyé aux salariés. Nous engageons aussi un débat sur la notion d'UTILITE SOCIALE qui pour nous, doit être un changement de paradigme économique dans une structure comme la nôtre. La recherche de l'équilibre reste importante mais l'introduction de critères qui mesurent notre utilité sociale et notre capacité à faire générer des économies à la Société, est aussi un excellent moyen de remotiver les salariés et retrouver du sens. Enfin, nous lui demandons que l'État ait de nouveau une vision et une stratégie pour l'AFPA en tant qu'EPIC.

Mi novembre 2020, ce sera le début du programme PROMO 16-18, concernant les « jeunes décrocheurs ». Un décalage qui laissera un peu de temps pour être mieux préparés à l'accueil de ce public. Programme important que nous devons réussir et ainsi pouvoir l'inscrire dans le temps. 8 nouvelles fiches emplois ont été élaborées pour ce dispositif. Les postes sont ouverts sur AFPA-TALENTS en interne (mission de 18 mois) et à l'externe (CDD de 18 mois).

Une nouvelle mission de service public est offerte à l'Afpa et à ses salariés. Nous avons exprimé notre satisfaction au Conseiller de Mme la Ministre du Travail et notre souhait de continuer dans ce sens. Nous, salariés de l'AFPA, préférons avoir de l'activité plutôt que des interventions de l'État servant à combler des déficits !

Bruno André : Secrétaire Général CFDT:FPA

Syndicat CFDT FPA
Tour Cityscope
3 rue Franklin
93 100 Montreuil
Tél. : 06 86 52 72 84
cfdtafpa@gmail.com
www.facebook.com/cfdtafpa

© cfdtafpa
Directeur de publication
Bruno André
Secrétaire Général

cfdtafpa.org

Cfdt: FPA

M!N! FLASH
OCT. 2020

C'est l'automne et les feuilles ont du mal à tomber !

LE POINT NÉGOS

+70 € pour tous

Merci aux centaines de salariés de l'Afpa qui ont envoyé un mail à la Direction Générale suite à l'appel de l'intersyndicale !

Si nous arrivons à obtenir ce que nous demandons, votre action aura été utile.

NÉGO Travail de Nuit et Fin de Semaine

Un vague projet d'accord organisé la veille pour le lendemain, sans contenu sur les missions , ni sur les compétences et encore moins sur la formation des futurs emplois.

Même si la CFDT comprend l'urgence de la situation concernant la commande de la Promo 16/18, elle pense qu'au vu de l'importance du sujet, elle ne peut accepter en l'état l'ouverture des négociations sans un minimum de détail et de sérieux sur le contenu de ce que pourrait être la fonction de surveillant de nuit.

Suite aux questions posées en séance et n'obtenant aucune réponse sérieuse, la CFDT a pris ses responsabilités en quittant seule la table des négociations.

Par conséquent la délégation CFDT estime, que sans un minimum de détail et de sérieux sur le contenu de ce que pourrait être la fonction de surveillant de nuit et n'obtenant aucune réponse sérieuse aux questions posées en séance, la CFDT a pris ses responsabilités en quittant seule la table des négociations.

Accord RPS

Première séance le 17 sept. 2020, Jo Relion reprend du service avec la vigueur et la joie de vivre qui le caractérisent. Encore une feuille qui n'arrive pas à se décrocher pour la plus grande joie du Synafpa ! Il était accompagné d'un jeune plant prometteur, Fabrice Tailpied.

La direction a toujours cette manie de ne pas transmettre les documents en temps et en heures ce qui complique fortement la préparatoire. « Ah habitude quand tu nous tiens ! ».

Prochaine réunion le 13 octobre, précédée d'une préparatoire le 12 octobre.

La délégation CFDT a tenu à rappeler sa satisfaction sur la proposition de texte soumise par la Direction aux OS. Ce texte semble reprendre les principales revendications et approches méthodologiques émises par la Cfdt sur les différents acteurs de la prévention.

LE DRH DS de l'UES AFPA Christian Mettot cède sa place.

Première nouvelle, le DRH DS de l'UES AFPA C. Mettot quitte sa fonction, mais ne part pas.

Il est remplacé depuis le 1er octobre par P. Le Blon Boitier ancien DRH de l'AFP.

Cfdt: FPA

M!N! FLASH
OCT. 2020

LE POINT NÉGOS ?

Accord Télétravail 2e séance du 8 oct.

Encore une feuille qui a du mal à quitter sa branche. Alors que l'enquête était prévue pour septembre, on apprend que le consultant vient tout juste d'être missionné. Nous pensons que nous n'aurons rien avant les premiers flocons !

Première négo avec le nouveau DRH qui indique en début de séance que la négo sera un toilettage de la charte. Grosse frayeur ! Halloween est de retour ! Les OS ont fait front commun face à cette affirmation. En effet, nous avons repris l'accord de séquencement et lui avons rappelé sur quoi était basé le thème du Télétravail.

Principes généraux : volontariat, réversibilité, universalité, éco responsabilité, durée de négociation 3 ans, périodicité en 3 phases.

Cela a suffi pour reprendre la négociation sur un tempo plus serein.

Prochaine réunion le 15 octobre, précédée d'une préparatoire le 14 octobre.

En fin de séance nous avons bien expliqué que nous ne négocions pas des jours de congé mais bien des jours de télétravail dans une approche collective et organisationnelle.

ACCORD BDES

Evolution de la BDES actuelle qui ne donne pas satisfaction. Encore une qui s'accroche ! La Direction a proposé un projet d'accord.

L'article 8 de l'ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017 ouvre enfin la possibilité de négocier un accord collectif permettant de définir les modalités liées à la BDES.

Il y aura une BDES pour chaque établissement distinct (14) et une pour le CSE-C.

Quelques points de débats :

- La notion d'établissement s'entend périmètre CSE-E. 2 régions ont moins de 300 salariés (Corse et CVL) et une est limite (BFC). Cette notion est importante car il n'y a pas de bilan social pour les établissements de moins de 300 salariés, et donc cette information n'apparaîtra pas dans la BDES.
- Les documents liés aux négociations devraient être inclus dans la BDES avec accès via une boîte générique par OSR.

Nous devrions avoir un outil informatique plus pratique et disponible sans doute fin d'année ou début 2021.

Réunion de finalisation le 23 octobre matin

La CFDT souhaite, une base de données ergonomique et intuitive. Un accès à tous les niveaux pour chaque utilisateur, un accès aux SG des Organisations Syndicales.

ASSASSINAT DE SAMUEL PATY

La CFDT réaffirme son attachement aux valeurs républicaines et à la laïcité.

« Vendredi 16 octobre, un professeur de collège, Samuel Paty, a été sauvagement assassiné, décapité en pleine rue pour avoir montré des caricatures de Mahomet dans le cadre d'un cours d'éducation civique sur la liberté d'expression. Au-delà de l'émotion que provoque chez nous cet acte barbare, au-delà de la tristesse des amis et parents de la victime que nous partageons, au-delà de notre témoignage de soutien à l'ensemble de la communauté enseignante et aux élèves, nous souhaitons réaffirmer notre attachement le plus profond aux valeurs de la République. Car oui, assassiner un professeur au motif qu'il aurait « blasphémé » c'est s'en prendre aux fondements même de la République et de la Démocratie. L'école républicaine et laïque est notre bien commun le plus précieux et il convient de toujours la défendre. Comme beaucoup d'autres, les salarié-es de l'AFPA travaillent au quotidien à la cohésion sociale de notre pays. Mais sans les valeurs républicaines, sans la liberté, l'égalité et la fraternité, cette cohésion n'a pas de sens. »

DERNIERS JOURS JUSQU'AU 31 OCTOBRE

2 mois gratuits

ADHÉSION CFDT DÉCOUVERTE

N'hésite plus, rejoins la CFDT !
2 mois pour découvrir les valeurs de la Cfdt,
2 mois pour te faire une idée sans engagement,
2 mois pour découvrir les services de la CFDT à l'Afpa.

En adhérant au Synafpa (la Cfdt à l'Afpa) :

- **Tu bénéficieras de sercices d'accompagnement (Service+ dans le cadre du PSE à l'Afpa, avec les conseils d'un avocat).**
- **Tu pourras lire la totalité de nos publications (Flash le journal des adhérents Cfdt à l'Afpa, bien plus complet que le MiniFlash).**

Tu n'hésites plus ?

C'est par ici :

- **Tu imprimes et tu remplis le bulletin d'adhésion à la fin de ce MiniFlash. Envoies-le à : Cfdtafpa@gmail.com**

ou

- **Tu vas sur le site : cfdt.fr**
  Tu cliques sur : ADHÉRER EN LIGNE
  Tu complètes le formulaire *(tu peux trouver le numéro SIRET sur ta fiche de paie).*

Tu hésites encore ?

Alors, le Synafpa (CFDT à l'Afpa) propose aux salarié-es qui en feront la demande de recevoir, jusqu'à la fin de l'année 2020, le flash des adhérents.
Pour ce faire, les salariés intéressés doivent envoyer un mail à notre syndicat à l'adresse suivante : cfdtafpa@gmail.com. Ils pourront ainsi bénéficier de 3 mois, flash d'octobre compris, de cette offre gratuite et sans engagement.

BULLETIN D'ADHÉSION

SYNDICAT NATIONAL CFDT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES
3 rue Franklin - 93100 MONTREUIL TEL : 06 86 52 72 84 CFDTAFPA@GMAIL.COM

Cfdt: FPA

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Adhérez à la CFDT Des droits en Plus

ADHÉRENT

Je soussigné ○ M ○ Mme .....adhère à la CFDT
Nom de naissance : .....
Adresse : .....
Code Postal _____ Ville : .....
Tel : _____ Portable _____
E-mail : _____@_____
Date de naissance : ...../...../.....
Établissement : ❑ EPIC ❑ filiale « Entreprise » ❑ filiale « Accès Emploi » ❑ DR ❑ DIFQ ❑ Autres
Adresse du lieu de travail :
Code Postal _____ Ville : .....
Tel : _____
Temps partiel ? : ○ non ○ oui pourcentage : .....%
Emploi : .....
Itinérant ? : ○ non ○ oui **Cadre ? : ○ non ○ oui**
Type de contrat (CDD, CDI, autre…) : .....

Les informations nominatives ci-dessus ont pour objet de permettre à la CFDT d'organiser l'action, d'informer et de consulter ses adhérents. Ces informations ne peuvent être communiquées à l'extérieur de la CFDT pour des opérations commerciales ou publicitaires. chaque adhérent a un droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

Date : ...../...../..... **Signature de l'adhérent**

Vous pouvez « récupérer » 66% de votre cotisation : elle est déductible des impôts

MONTANT DE LA COTISATION

Salaire annuel net imposable (voir cumul du salaire de décembre dernier) : .....€
La cotisation est calculée selon la grille de cotisation disponible auprès de votre Délégué Syndical Local. La cotisation doit être mise à jour chaque année sur déclaration de l'adhérent.
Versement libre (supérieur à la grille de cotisation) : .....€

MODALITÉ DE RÉGLEMENT

Pour le paiement automatique de cotisation (PAC), le prélèvement s'effectuera le 5 du mois en début d'échéance.

Suite à la loi de finance 2013, suivant ta situation fiscale, tu pourras bénéficier d'une déduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt de 66%.

CE DOCUMENT DOIT ÊTRE REMPLI COMPLÉTEMENT, SIGNÉ, ET IMPÉRATIVEMENT ACCOMPAGNÉ D'UN RIB À : Christian Hurte
CFDT AFPA - CITYSCOPE - 3 RUE FRANKLIN - 93 100 MONTREUIL
email : gestionadherentscfdtafpa@gmail.com tel : 06 86 52 72 84 ou 01 48 70 54 59

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) SYNDICAT CFDT FPA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SYNDICAT CFDT FPA.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT

DÉBITEUR

Votre Nom.....

Votre Adresse.....

Code postal ..... Ville .....

Identifiant créancier SEPA : FR88ZZZ254894

CRÉANCIER

Nom	CFDT
Adresse	4 BOULEVARD DE LA VILLETTE
Code postal	75955
Ville	PARIS CEDEX 19

LES COORDONNÉES DE VOTRE COMPTE

IBAN |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Domiciliation : _____

BIC |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

PAIEMENT ☑ Récurrent/Répétitif ❑ Ponctuel

A : **Le :**
Signature :

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

Veuillez compléter tous les champs du mandat.
Ne pas oublier de joindre votre RIB !